



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin  
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69  
mairie@haulchin.fr

**INTERDICTION DE PRATIQUER  
SUR LES TERRAINS DE FOOTBALL  
DU STADE ANDRE LEMAIRE  
(TERRAIN D'HONNEUR, TERRAIN  
D'ENTRAINEMENT  
ET TERRAIN DES JEUNES)**

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Attendu qu'il importe de maintenir en bon état les terrains du stade André Lemaire et d'assurer la sécurité des utilisateurs,

Vu les pouvoirs de conservation du domaine public communal prévus par l'article 2122-21 (1) du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRETE**

**Article 1** : L'accès aux terrains du stade André Lemaire (terrain d'honneur, terrain d'entraînement et terrain des jeunes) est interdit à tout public et utilisateur du 24 au 27 novembre 2023 inclus.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées dans les conditions règlementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 23 novembre 20223

Le Maire,  
Bruno RACZKIEWICZ

pour le Maire  
et par délégation



M. Nicolas PÉTTE  
Directeur Général des Services